LES ÉCHOS FINOIS

N° 8

SOMMAIRE

- *Compte-rendu de la séance du 14 mars 2023*
- *Compte-rendu de la séance du 23 mai 2023*
- *Les évènements à venir*

Avec PanneauPocket, les informations sont en direct
Application gratuite à mettre sur vos smartphones

Nouvelle application
Panneau Pocket
Panneau Pocket est une application gratuite sur votre téléphone. Vous recevez en temps réel une notification dès que la commune publie une nouvelle information.
Très simple d'utilisation, elle ne nécessite aucun paramétrage. Elle vous permet également d'être informés des évènements des autres communes que vous mettrez dans vos favoris.

COMPTE RENDU :
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le quatorze du mois de mars,
À la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date du 07 mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de mars.

Etaient présents : Françoise BOULARD, David CHRISTIN, Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christophe JACOULOT, Jérôme LAFFLY, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU, Edith VIEILLE.

Absents excusés : Mesdames Christine FEUVRIER et Séverine PIERRE.

Procurations : Mesdames Christine FEUVRIER et Séverine PIERRE donnent procuration respectivement à Anita DORNIER et Christophe DALLOZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme LAFFLY

Modification des indemnités des élus titulaires de délégations (adjoints et conseillers municipaux délégués)
délibération 08-03-2023

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des élus titulaires de délégations et qu'il convient de modifier le taux des indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués en fonction des missions qu'ils leurs sont délégués.

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020, constatant l'élection du maire, des 6 adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonction à Mesdames Brigitte PIQUEREZ, Françoise BOULARD et Marie-Claude SIRE et Messieurs Yves OBERTINO, James MICHEL et Hervé REMONNAY, adjoints et Madame Edith VIEILLE et Messieurs Laurent FAIVRE et Christophe JACOULOT, conseillers municipaux délégués ;

Vu la délibération A-16 du 16 juin 2020 ;

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la commune de Les Fins compte 3 157 habitants ;

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2511-35 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

Le conseil municipal par 18 pour, 0 contre et 5 abstentions **décide**, avec effet au 1er avril 2023, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

Maire	Elisabeth REDOUTEY	43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1er Adjoint	Yves OBERTINO	15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
2ème Adjoint	Brigitte PIQUEREZ	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
3ème Adjoint	James MICHEL	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4ème Adjoint	Françoise BOULARD	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
5ème Adjoint	Hervé REMONNAY	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
6eme Adjoint	Marie-Claude SIRE	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseiller délégué	Christophe JACOULOT	15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseiller délégué	Edith VIEILLE	6.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseiller délégué	Laurent FAIVRE	6.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Vote des taux des contributions directes - **délibération 09-03-2023**

Madame le Maire propose de voter les taux des contributions directes.
Une simulation d'augmentation de taux est présentée.

Les taux d'impositions de référence pour 2023 sont les suivants :
7.83% pour la Taxe d'Habitation
33.38 % pour la Taxe Foncière Bâti
34.18 % pour la Taxe Foncière Non Bâti

Le conseil municipal après avoir délibéré par 20 pour, 1 contre et 2 abstentions vote les taux d'imposition avec une augmentation de 2% :

	Bases 2023	**Taux 2023**	**Produits attendus 2023**
Taxe d'habitation	109 076	7.98%	8 704
Taxe Foncière (Bâti)	4 189 000	34.04 %	1 425 936
Taxe Foncière (Non Bâti)	139 600	34.86 %	48 665
TOTAL			1 483 305

Examen et vote des budgets :

« BOIS » – **délibération 10-03-2023**
Madame Le Maire propose d'examiner les projets de budget primitif pour 2023 qui reprend à la fois les crédits de reports, les excédents ou les déficits du compte administratif 2022.

BUDGET	**RESTE A REALISER EXERCICE 2022**	**AFFECTATION DE RESULTAT CA 2022**	**PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2023**	**RESULTAT BP 2023**
Budget Bois				
Dépenses Fonctionnement				**259 799.50**
Recette Fonctionnement		**130 299.50**	**129 500.00**	**259 799.50**
Dépenses Investissement				**29 393.00**
Recettes Investissement				**29 393.00**

Le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité des membres présents **VOTE** le budget primitif 2023.

« Salle polyvalente » – **délibération 11-03-2023**
Madame Le Maire propose d'examiner le projet de budget primitif « Salle Polyvalente » pour 2023 qui reprend à la fois les crédits de reports, les excédents ou les déficits du compte administratif 2022.

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2022	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2022	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2023	RESULTAT BP 2023
Budget Salle Polyvalente				
Dépenses Fonctionnement				**129 255.46**
Recette Fonctionnement		**71 462.45**	**57 793.01**	**129 255.46**
Dépenses Investissement				**153 316.39**
Recettes Investissement		**93 598.40**	**59 717.99**	**153 316.39**

Le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité des membres présents **VOTE** le budget primitif 2023.

« Meix Brenet – Les Genêts » – **délibération 12-03-2023**

Madame Le Maire propose d'examiner le projet de budget primitif « Lotissement Meix Brenet – Les Genêts » pour 2023 qui reprend à la fois les crédits de reports, les excédents ou les déficits du compte administratif 2022.

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2022	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2022	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2023	RESULTAT BP 2023
Budget Meix Brenet				
Dépenses Fonctionnement				**456 484.66**
Recette Fonctionnement		**6 484.66**	**450 000.00**	**456 484.66**
Dépenses Investissement				**122 500.00**
Recettes Investissement				**122 500.00**

Le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité des membres présents **VOTE** le budget primitif 2023.

« Communal » – **délibération 13-03-2023**

Madame Le Maire propose d'examiner le projet de budget primitif « Communal » pour 2023 qui reprend à la fois les crédits de reports, les excédents ou les déficits du compte administratif 2022.

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2021	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2021	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2023	RESULTAT BP 2023
Budget Communal				
Dépenses Fonctionnement				**3 531 468.22**
Recette Fonctionnement		**943 317.25**	**2 588 150.97**	**3 531 468.22**
Dépenses Investissement				**2 444 430.64**
Recettes Investissement		**44 468.94**	**2 399 961.70**	**2 444 430.64**

Le conseil municipal, à main levée par 22 pour et 1 absention **VOTE** le budget primitif 2023.

Pour tous les budgets, **en matière de fongibilité des crédits :** l'organe délibérant délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Questions diverses

Etude des entrées de ville du PNR du Doubs Horloger

Un diagnostic a été réalisé dans le cadre de l'étude des entrées de ville du PNR du Doubs Horloger, lancée en 2017. Lors de l'élaboration de sa Charte, les entrées de ville ont été désignées comme des secteurs à enjeux, dus au dynamisme urbain important du territoire, dont les aménagements impactent fortement le paysage. L'étude a été menée prioritairement sur les communes situées le long de la RD 437, particulièrement touchées par la pression urbaine. 6 communes ont ainsi bénéficié d'un diagnostic pour leurs entrées nord et sud : Saint-Hippolyte, Maîche, Bonnétage, Le Russey, Morteau et Les Fins. Ces diagnostics ont pour objectif de définir les caractéristiques, dysfonctionnements et enjeux des entrées de ville identifiées, afin de proposer aux élus locaux des outils en matière d'aménagement. Ils ont été accompagnés de visites paysagères pour recueillir les ressentis des habitants et élus sur le sujet, que nous avions réalisé aux Fins le 8 octobre dernier.

Le diagnostic des entrées nord et sud de la commune des Fins est donc achevé, le PNR a donc présenté ce travail le mardi 28 mars en Mairie. Un guide pour l'aménagement et la valorisation des entrées de ville et village du Doubs Horloger, synthèse des recommandations des diagnostics, qui sera prochainement imprimé et délivré à toutes les communes du Parc.

Bulletin Municipal

Madame Edith VIEILLE informe la municipalité du coût de l'édition du bulletin pour 1 500 exemplaires : 3 816.51€ dont 1 300 € sont financés par les publicités.

COMPTE RENDU :
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-trois du mois de mai,
À la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 mai 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de mai.
Etaient présents : Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Christophe JACOULOT, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE.
Absents excusés : Mesdames Françoise BOULARD, Edith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN, Yannick MYOTTE-DUQUET, Ulysse TATTU et Jérôme LAFFLY.
Procurations : Mesdames Françoise BOULARD et Edith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN, Yannick MYOTTE-DUQUET et Ulysse TATTU donnent procuration respectivement à James MICHEL, Elisabeth REDOUTEY, Anita DORNIER, Marie-Claude SIRE et Alain RENAUD.
Secrétaire de séance : Madame Prisca MAIRE

La séance est ouverte à 19h05

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des décisions prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122- 23 du CGCT

Décision 02 : Nouveau plan de financement projet de transformation du terrain de football herbe en synthétique
Décision 06 : Nouveau plan de financement Hors Taxes projet de transformation du terrain de football herbe en synthétique (suite à la demande de l'ANS)
De modifier le plan de financement pour le projet de transformation du terrain de football en herbe du Bas de La Chaux en synthétique. La région a été sollicitée comme potentiel financeur, leur décision de ne pas suivre les projets sportifs pour l'année 2023 nécessite de revoir le plan de financement.
Le montant réactualisé des travaux est estimé à **1 008 652.92 € HT** soit un total **1 210 383.50€ TTC.**
Madame Le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	
FINANCEMENT	**MONTANT**
Subvention département	300 000.00€
Subvention DETR – 30%	300 000.00€
Subvention FFF (FAFA)	30 000.00€
Subvention ANS	150 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS POSSIBLES	**780 000.00€**
Fonds libres + TVA	430 383.50€

PLAN DE FINANCEMENT	
FINANCEMENT	**MONTANT**
Subvention département	300 000.00€
Subvention DETR – 30%	300 000.00€
Subvention FFF (FAFA)	30 000.00€
Subvention ANS	150 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS POSSIBLES	**780 000€**
Fonds propres	228 652.92€
Total opération HT	**1 008 652.92€**

Décision 03 : Signature tranche 4 éclairage public
De signer le bon de commande pour la réfection de l'éclairage public de la tranche 4 auprès de la société INEO RESEAUX EST pour un montant de **88 273,51 HT** soit **105 928,21 € TTC**.

Décision 04 : Signature devis lave-vaisselle + armoire frigo salle polyvalente
De signer les bons de commande pour le renouvellement du lave-vaisselle (cuisine du bas) pour un montant de **3 982.58€ HT** soit **4 779.10€ TTC** et l'achat d'une armoire frigo positive (cuisine du bas) pour un montant de **2 133.78€ HT** soit **2 560.54€ TTC** auprès de la société INSTALL'NORD

Décision 05 : Signature marché de maîtrise d'œuvre projet groupe scolaire

De signer le marché auprès de la société KRUZIC Michel – Architect pour un montant de **337 393.00€ HT** soit **404 871.60€ TTC afin de réaliser l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre.**

Décision 07 : Signature devis podium praticable salle polyvalente
De signer le bon de commande pour le renouvellement du podium pour un montant de **9 107.60€ HT** soit **10 929.12€ TTC** auprès de la société France COLLECTIVITES – 55A, Allée de l'Argentine – 30900 NIMES.

En début de séance Madame le Maire souhaite apporter son soutien aux élus qui subissent des agressions.
« Avec la multiplication des agressions d'élus, je souhaite apporter mon soutien aux élus qui subissent les malveillances et les violences de leurs concitoyens. Ces faits sont devenus trop courants. Les agressions ne sont pas forcément physiques, elles peuvent également prendre une forme verbale. »

F FINANCES

Aide à projet **Délibération 14-05-2023**
A la suite d'un stage effectué au secrétariat de mairie, une demande d'aide au financement d'un projet scolaire d'une étudiante du Lycée Xavier Marmier de Pontarlier a été formulée. Madame le Maire propose d'allouer la somme de 150 €.
Le Conseil Municipal, par 21 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION **DÉCIDE** de verser cette aide financière.

Vente d'une remorque de marque PRONAR **Délibération 15-05-2023**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les Services Techniques n'ont pas l'usage de la remorque PRONAR acquise en 2017. Après estimation de la valeur de celle-ci, il est proposé de la céder à 16 000 € HT soit 19 200€ TTC.
Le Conseil Municipal, par 21 POUR, 1 CONTRE et 0 ABSTENTION **DÉCIDE** de céder cette remorque PRONAR

A ADMINISTRATION GENERALE

Modification statutaire CCVM – Réseaux de chaleur d'intérêt communautaire **Délibération 16-05-2023**

Madame le Maire expose au Conseil que dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vient d'être approuvé et des projets intercommunaux en cours de réflexion, le Conseil communautaire du Val de Morteau a validé, par délibération, un projet de modification statutaire permettant aux communes membres de transférer à la CCVM la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid, lorsque ces réseaux sont identifiés par le Conseil communautaire comme d'intérêt communautaire.

Ce transfert de compétence s'appliquerait dans un premier temps au réseau de chaleur à construire dans le cadre du pole réemploi en cours de réflexion sur le Bas de la Chaux, réseau de chaleur qui alimentera le bâtiment de la recyclerie (propriété Préval Haut Doubs), celui de la déchèterie (propriété CCVM/CCPR), la pépinière d'entreprises (propriété CCVM), voire les bâtiments industriels de la zone (propriétés privées).

Le Conseil municipal, par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION **ADOPTE** cette proposition de nouvelle rédaction statutaire de la communauté de communes du Val de Morteau pour intégration de la compétence en matière de création et d'exploitation des réseaux publics de chaleur ou de froid d'intérêt communautaire.

Modification statutaire CCVM – Mise en place et gestion de la fourrière automobile **Délibération 17-05-2023**

Madame le Maire expose au Conseil que les communes de la CCVM sont régulièrement confrontées à des problèmes de trouble à la circulation, de stationnement gênant, voire d'abandon de véhicules ou d'épaves sur le domaine public.

Et qu'il appartient aux maires, en tant que titulaires du pouvoir de police, de prendre toutes dispositions nécessaires pour faire assurer « le bon ordre, la sûreté, la salubrité publique et notamment la commodité de passage dans les rues, quais, places ou voies publiques ainsi que le respect des règles de stationnement ».

A ce jour, et en l'absence d'obligation réglementaire, aucune fourrière automobile n'a été formellement mise en œuvre sur le territoire de la CCVM, en raison des complexités administratives et techniques de leur mise en œuvre, et de l'investissement en véhicules d'enlèvement et en espaces de stationnement que cela représente. Cependant, le besoin existe. C'est pourquoi, par délibération n° CCVM2023/0504002 en date du 5 avril 2023, le Conseil communautaire a validé le principe de création d'une fourrière intercommunale.

Le Conseil municipal, par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION VALIDE cette modification statutaire permettant d'intégrer la « mise en place et gestion de la fourrière automobile » dans les compétences supplémentaires de la CCVM et cette correction statutaire relative à la composition du bureau communautaire.

Garde particulier - agrément de 3 gardes **Délibération 18-05-2023**

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Messieurs BAILLY Alain, WURTZ Daniel et FAIVRE Guy comme garde particulier de la voirie et de leur confier certains pouvoirs de police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral cité en référence :
« empiètement sans autorisation sur le domaine public routier, vol de matériaux entreposés sur le domaine public routier, occupation non conforme avec déchets et dépôts d'immondices dans la nature, dégradations d'ouvrages-chemins plantations, tags sur biens communaux, divagation de chiens dénoncée par arrêté municipal, écoulement susceptibles de nuire à la salubrité ou accomplissement d'un acte portant atteinte à l'intégrité de ce domaine ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide **D'AUTORISER** Madame le Maire à nommer ces 3 gardes particuliers de la voirie communale en leur confiant les missions énoncées ci-dessus.

Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs **Délibération 19-05-2023**

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologique dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologique. Ces conseils seront donnés à titre personnel et confidentiel. Tous les échanges entre les élus et le collège des référents déontologues des élus est soumis à la plus stricte confidentialité et au secret professionnel.

Chaque collectivité est dans l'obligation de désigner par délibération une ou plusieurs personnes ou un collège de référents déontologue à destination unique des élus.

Le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ainsi qu'une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 2 CONTRE et 0 ABSENTIONS **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes proposé par le centre de gestion et **ADOPTE** la charte de l'élu local

URBANISME

Réfection rue des Clarines

Le début des travaux est programmé début juin.

Dérogation d'occupation du domaine public – rue des fontaines

Dans le cadre de la réhabilitation d'une maison situé sur la parcelle cadastrée AI n°78 - 3 rue des Fontaines 25500 LES FINS, le porteur de projet sollicite la dérogation pour une occupation du domaine public sur une largeur de 20 cm en limite de voirie, en vue de l'isolation du bâtiment par l'extérieur. La configuration du site permet cette occupation en raison de l'absence de trottoir sur ce côté de la voie et de l'absence de cheminement piétonnier sur ce secteur.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide **D'ACCORDER** cette dérogation.

Lotissement « Les Genets » : Prix du m2 de terrain viabilisé
Les travaux ont débuté et prendront fin le 30 juin 2023.
Le prix du m2 sera débattu en réunion de commission pour être proposé à la prochaine réunion de conseil.

Bois
Monsieur James Michel, adjoint présente le programme de vente de bois programmée le 20 juin 2023 et concerne la parcelle 36 situé « Les Champs Greusard » pour 702 m3.

Divers
Madame Anita DORNIER rapporte que Monsieur SANDOZ Daniel l'a sollicité pour montrer son mécontentement au vu du manque d'enfants présents lors de la cérémonie patriotique du 8 mai.

Les manifestations à venir

Des acrobaties, de la voltige, du trapèze, de la musique, il y en aura pour tous les goûts.
Les spectacles seront ouvert à tous et GRATUIT !

Un été O' VAL AUX Fins le 28 juillet à 17h et 19h – Le Calvaire
Buvette et Restauration sur place

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- *Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.*
- *Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.*
- *Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.*
- *Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.*

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.
Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr
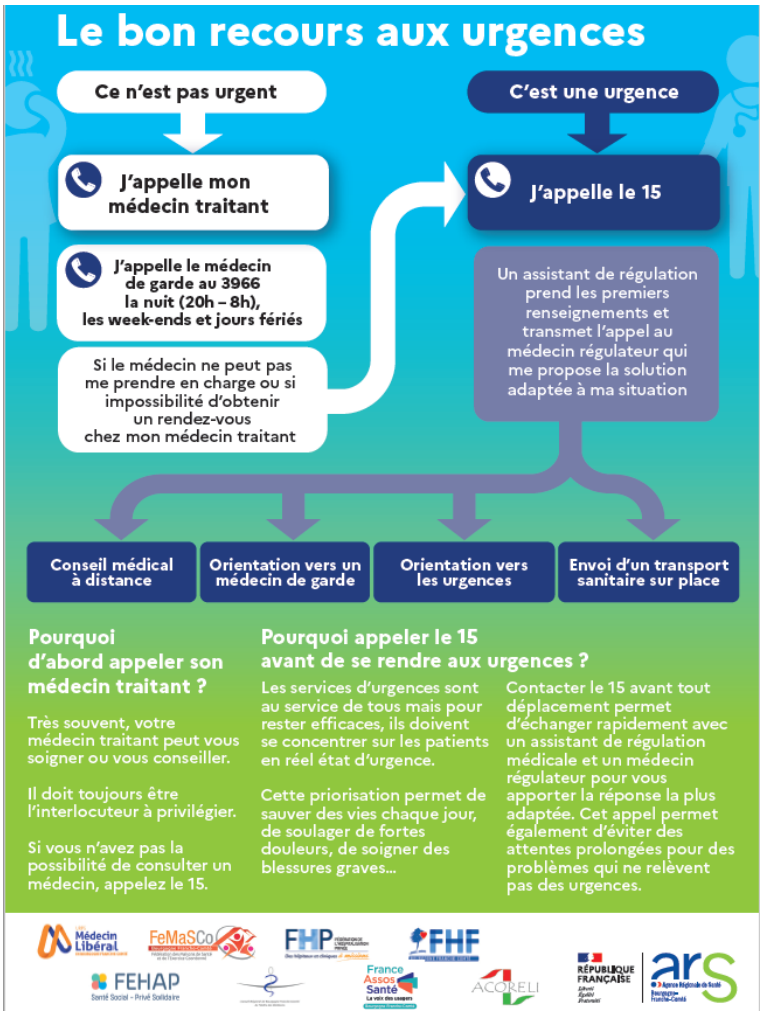
« Bon recours aux urgences »